



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 janvier 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-02**

Nombre de membres en exercice : 15    Présents : 14    Pouvoirs : 01    Pour : 15    Contre : 00    Abstention(s) : 00

Le onze janvier deux mil vingt deux à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du quatre janvier deux mil vingt deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Vincent DELION Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

**Absents** : M. Antoine DELION (pouvoir à Vincent DELION)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Projet d'aménagement (par la SCI SD DES HAUTS DE FRANCE) d'un lotissement rue Jean-Baptiste Damour à TINCQUES / Convention de remise des voiries**

Monsieur le Maire rappelle au besoin que la SCI « SD DES HAUTS DE FRANCE » dont le siège se situe sur le parc d'activités Ecopolis de TINCQUES, envisage la réalisation d'un lotissement sur les parcelles reprises au cadastre en section B n° 275, 276, 324 (p), 325 et ZD n° 1 (p) pour une superficie totale de 4 400 m<sup>2</sup>.

Cet aménagement génèrera la création d'équipements divers que le lotisseur souhaite rétrocéder à la commune pour intégrer le domaine public.

En sa qualité d'aménageur, le pétitionnaire réalisera les travaux d'infrastructures, de voirie et de réseaux divers nécessaires à la viabilisation des futurs lots, et les travaux d'aménagement d'espaces de stationnement et d'espaces verts.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à se prononcer sur la question :**

Accepte, conformément aux dispositions de l'article R.442-8 du Code de l'Urbanisme, les conditions techniques, administratives et financières du transfert à la commune des voies, espaces communs et réseaux divers, **après achèvement des travaux**, tels qu'elles figurent dans le dossier PA12 (convention de remise des voiries) de la demande de Permis d'Aménager instruite par la mairie de TINCQUES le 22 décembre 2021 sous la référence PA n° 0628202100001 et reprenant notamment :

- L'incorporation des terrains et équipements publics dans le domaine de la commune
- La désignation des voies et ouvrages destinés à être remis à la commune
- La dénomination de la future voie
- Le suivi de la réalisation des études et des travaux
- Le transfert de propriété
- La durée de validité de la convention
- Son éventuelle caducité

S'agissant de la dénomination des futures voies, le conseil municipal retient le nom de « **rue Jean-Baptiste DAMOUR** », premier maire de la commune de TINCQUES élu en 1790.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,  
LE MAIRE.